



# PROTCOLE DE REPRISE DES ACTIVITÉS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL AMÉRICAIN

ETAPE 6 - FLAG FOOTBALL





# 1. LES ACTEURS DU JEU

(JOUEURS, ARBITRES, ENTRAINEURS, STAFF)

## A. Gants



Autorisation de l'utilisation des gants en compétition.

## B. Préconisations pour les acteurs du jeu

- Pas de masque pour les arbitres ;
- Dans la mesure du possible, se tenir à distance des joueurs ;
- Les joueurs remplaçants et membres du staff doivent rester dans les zones d'équipe et ne pas entrer dans l'aire de jeu ;
- Chacun doit avoir son propre matériel (pas de prêt) et le nettoyer régulièrement ;
- Les acteurs du jeu et membres du staff doivent remplir l'attestation individuelle pour évaluer et déclarer qu'ils ne présentent pas de symptôme indiquant une contamination à la Covid-19 mais sa présentation sur place le jour de l'événement n'est pas obligatoire
- Le club, par l'intermédiaire de son « Covid manager club », s'assure de présenter sur la feuille de match des athlètes et membres du staff ayant rempli une attestation d'évaluation individuelle (annexe de ce dossier) à son attention dans les dernières 24h précédant la compétition. Sa présentation sur place le jour de l'évènement n'est pas obligatoire mais ces documents pourront être mis à disposition de la FFFA à la demande de cette dernière.

## C. Restrictions dans les zones d'équipe

- La zone d'équipe passe de 1 yards à 2 yards ;
- Les zones d'équipe doivent être situées de chaque côté du terrain, dans la mesure du possible en fonction des dimensions ;
- RAPPEL : aucune personne non inscrite sur la FDM ne peut être présente dans la zone d'équipe ;
- Maximum par équipe : quinze joueurs + quatre personnes maximum (deux entraîneurs, un référent médical + un statisticien) ;
- Le masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans la zone d'équipe, sauf pour les joueurs même si son port dans cet espace, hors pratiquant, est fortement conseillé.

## D. Break groupé et fin du match

- Les règles de distanciations physique doivent être respectées à chaque arrêt du jeu et à la fin du match ;
- Pas de poignée de main de fin de match.



## 2. GESTION D'UNE MANIFESTATION COMPETITIVE DU POINT DE VUE DE L'ORGANISATEUR

### A. Obligations de l'organisateur ?

Respect du protocole "étape 5 FFFA" avec les aménagements suivants :

- Registre non nécessaire car feuille de match + extranet ;
- L'organisateur n'est pas obligé de récupérer les attestations individuelles que des acteurs du jeu ou membres du staff auront remplies.

### B. Rôle du "Covid Manager Event"

- Pas de changement par rapport aux indications fournies dans le protocole dédié à l'étape n°5.

### C. Délégué de match

- Délégué = incitation à assumer le rôle de "COVID Manager Event".
- Le cas échéant, la désignation du "COVID Manager" doit être communiquée sur les documents de match.

### E. Gestion des buvettes

- Etudier les possibilités d'ouverture d'une buvette en fonction des consignes locales ;
- Si ouvert, port du masque pour les serveurs + gel ;
- Ne pas s'attarder devant la buvette et prévoir un sens de circulation des clients.

### D. Public

- L'accueil du public sur le site est limité selon les règles fixées par la préfecture locale ;
- Gestion du public à réaliser : masque obligatoire + gel à mettre à disposition + préconisations municipales et régionales à suivre.

### F. Vestiaires

Pas de changement par rapport à l'étape n°5 :

- Respect des gestes barrières (masque et gel) + suivi des préconisations locales.

### G. Documents de match, flag spirit

- Chaque équipe vient avec son stylo ;
- L'organisateur doit prévoir plusieurs stylos désinfectés à prêter si certaines équipes n'en ont pas ;
- Disposer de gel à la table de marque.

### H. PSC1

- Respect des gestes barrières et utilisation de gel fourni par l'organisateur.





### **3. GESTION DE LA COUPE DE FRANCE ET DES PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS MIXTE**

**(LES FINALES RÉGIONALES DES CHAMPIONNATS MIXTES SONT COMPRISES ICI)**

#### **A. Cas de Covid et sanction financière en CDF ou des phases finales des championnats mixtes ?**

- Exceptionnellement pour ces compétitions, le nombre de joueurs minimum sur la FDM est de cinq ;
- Si le club déclare forfait car un de ses membres présente des symptômes pouvant attester d'une contamination au Covid-19, il peut ne pas être sanctionné financièrement. Pour cela, le club doit transmettre à la commission médicale fédérale le résultat du test (positif ou négatif) au plus tard 7 jours après l'événement concerné par le forfait (voir formulaire en annexe).

#### **B. Cas de Covid et report/annulation dans le cadre de la CDF ou des phases finales des championnats mixtes ?**

- Le format de cette compétition, à élimination directe, dans un calendrier serré, ne permet pas d'envisager de pouvoir reporter un tournoi dans cette situation.

#### **C. Arrêté préfectoral pour mesure sanitaire et report dans le cadre de la CDF ou des phases finales des championnats mixtes ?**

- Modification du lieu (si la décision intervient plus de 7 jours avant la date de l'événement) ;
- Report (si la décision intervient moins de 7 jours avant la date de l'événement) avec date imposée par la commission si candidat pour accueillir ;
- Si pas de candidat en cas de changement de lieu ou de report, annulation de la journée et pas de qualification pour la suite de la compétition.



## 4. GESTION DES PHASES REGIONALES DES CHAMPIONNATS MIXTES (HORS FINALES RÉGIONALES)

### A. Cas de Covid et sanction financière en championnat mixte ?

- Exceptionnellement pour ces compétitions, le nombre de joueurs minimum sur la FDM est de cinq ;
- Si le club déclare forfait car un de ses membres présente des symptômes pouvant attester d'une contamination à la Covid-19, il peut ne pas être sanctionné financièrement. Pour cela, le club doit transmettre à la commission médicale fédérale le résultat du test (positif ou négatif) au plus tard 7 jours après l'événement concerné par le forfait (voir formulaire en annexe).

### B. Cas de Covid et report/annulation dans le cadre du championnat ?

- Tant qu'il reste trois équipes pouvant participer, le tournoi est maintenu ;
- Si la présence de cas positifs dans plusieurs équipes ne permettent pas de maintenir au minimum trois équipes pouvant participer, alors le tournoi est reporté ou annulé, en fonction de la décision de la commission responsable de la compétition et évaluation des créneaux calendaires restants.

### C. Arrêté préfectoral pour raison sanitaire et report dans le cadre du championnat ?

- Modification du lieu (si plus de 7 jours) ;
- Report (si moins de 7 jours) si candidat pour accueillir, sinon,
- Si pas de candidat en cas de changement de lieu ou de report, annulation de la journée et pas de qualification pour la suite de la compétition.



## QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL DE SANTÉ ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*A remplir avant les entraînements/stage et matchs*

DATE .....  
 NOM .....  
 PRÉNOM .....

1) Avez-vous été, depuis le dernier rassemblement, en contact avec une personne présentant le COVID ? (OUI/NON)

2) Avez-vous actuellement le COVID ? (OUI/NON)  
 PRISE DE TEMPERATURE : .....°C

3) Durant ces derniers jours, avez-vous présenté ou présentez-vous encore ces symptômes ?

- De la fièvre > ou = à 38°C
- Une toux
- Un essoufflement
- Une perte de gout et/ou de l'odorat
- Des céphalées
- Des courbatures
- Une grosse fatigue
- Un syndrome diarrhéique de plus de 3 selles quotidiennes
- Des douleurs thoraciques (à type de brûlures)
- Des signes cutanés des mains ou des pieds (type engelure)

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, **vous n'êtes pas en mesure de venir à l'entraînement, au match ou au stage sans avoir consulté ou passé un test PCR** (prélèvement naso-pharyngien), test gratuit sans ordonnance.

- > **Contactez le COVID-Manager de votre club ou à défaut votre entraîneur pour l'avertir de votre absence.**
- > **Consultez votre médecin traitant ou votre médecin de club.**
- > **Informez votre médecin de club, si vous avez vu votre médecin traitant, qui lui informera le médecin de sa ligue.**

**J'atteste sur l'honneur la véracité des informations renseignées ci-dessus.**

Date et signature :



**FORMULAIRE DE DÉCLARATION**  
**D'UN OU PLUSIEURS CAS COVID AUPRÈS**  
**DE LA COMMISSION SPORTIVE POUR LES**  
**COMPÉTITIONS**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Président(e) du club de : \_\_\_\_\_

Numéro du club : \_\_\_\_\_

1. Atteste par la présente avoir \_\_\_\_\_ joueur(s) ou joueuse(s) présentant des symptômes liés à la COVID-19.

- Nombre de cas contact(s) symptomatique(s) identifié(s) au sein de l'équipe concernée : \_\_\_\_\_

2. Atteste par la présente avoir \_\_\_\_\_ joueur(s) ou joueuse(s) positif(s) au test RT / PCR.

- Nombre de cas contact avérés identifiés par la CPAM du joueur testé positif au sein de l'équipe concernée : \_\_\_\_\_

Date du TEST RT/PCR : \_\_\_\_\_

Date du dernier entraînement ou match du/des joueur(s) symptomatique(s) ou positif(s) : \_\_\_\_\_

Ces licencié(e)s appartiennent à l'équipe qui évolue en Championnat \* :  
National / Régional / Territorial (\* Rayer les mentions inutiles)

- Dans la catégorie : \_\_\_\_\_
- De sexe \* : Masculin / Féminin (\* Rayer la mention inutile)
- Poule : \_\_\_\_\_

Les résultats des tests RT / PCR ont été transmis ou seront transmis le \_\_\_\_\_  
(date) à la Commission médicale sur l'adresse mail : **viesportive@fffa.org**.

Document réalisé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du déclarant :

